

ESSENTIEL

SANTÉ L'exposition des salariés aux rayonnements ionisants a été stable en 2011

Après avoir surveillé près de 344 000 salariés dans les domaines de la santé et des industries nucléaires et non nucléaires, l'Institut de radioprotection (IRSN) constate dans son rapport 2011 que la dose moyenne d'exposition est restée la même qu'en 2010, soit 0,19 millisievert. Douze travailleurs - exerçant majoritairement dans le domaine médical - ont reçu une dose supérieure à la limite réglementaire, fixée à 20 millisieverts pour les salariés (contre 1 millisievert par an pour la population générale).

POLITIQUE Dépôt d'une proposition de loi pour la fermeture des bureaux de vote à 19 heures

Le sénateur UMP Philippe Dallier a déposé, avec 30 de ses collègues, une proposition de loi visant à instaurer un horaire unique de clôture des bureaux de vote en métropole, à 19 heures. « Cette solution simple » vise « à lutter contre la diffusion illégale des résultats sur Internet » et « à protéger la sincérité des scrutins électoraux ». Le Conseil constitutionnel avait proposé, le 21 juin, que tous les bureaux ferment à la même heure pour l'élection présidentielle, face à l'impossibilité d'empêcher la diffusion de résultats ou d'estimations avant 20 heures.

POLICE Réunion de concertation au sénat sur les contrôles d'identité « au faciès »

Dans le cadre des travaux sur sa proposition de loi relative aux contrôles d'identité, la sénatrice écologiste Esther Benbassa (Val-de-Marne) organise cet après-midi au Sénat une réunion de concertation sur la question des contrôles « au faciès ». L'élu a invité des représentants de Matignon, des ministères de l'intérieur et de la justice, des syndicats de police, des associations, des magistrats, des chercheurs ainsi que le défenseur des droits. Esther Benbassa veut ouvrir « un espace de dialogue (...) nécessaire pour une meilleure compréhension du rôle de chacun ».

ENTRETIEN HERVÉ MACHI, secrétaire général de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

« Les personnes intervenant à domicile ne doivent pas recevoir de dons ou legs »



Les bénévoles et les associations intervenant au domicile des personnes âgées peuvent toucher des dons et legs, pratique qui a été interdite dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Hervé Machi, secrétaire général de la Miviludes, annonce à *La Croix* que le prochain rapport de la Mission va proposer que cette possibilité soit réservée aux associations reconnues d'utilité publique.

Ce sera le thème du prochain rapport de la Miviludes, dont la publication a été repoussée à l'automne (1) : l'emprise des sectes sur les personnes âgées. Pour son secrétaire général, Hervé Machi, ces personnes sont des « cibles privilégiées » en raison de leurs ressources financières et de leur vulnérabilité, due à l'âge et l'isolement. Sans pouvoir chiffrer le phénomène, la Mission identifie plusieurs dangers, notamment un risque d'infiltration des établissements spécialisés, via les organismes de formation du personnel ou d'associations proposant leurs services aux résidents. Cependant, c'est surtout dans le cadre du domicile que la Mission appelle à la vigilance, comme l'explique Hervé Machi à *La Croix*, évoquant par exemple les discours des « pseudo-guérisseurs » susceptibles de séduire des personnes fragilisées (2).

Que proposez-vous pour mieux protéger les personnes âgées du risque d'emprise sectaire ?



Chez une personne âgée. La Miviludes veut éviter l'instrumentalisation des personnes qui vieillissent chez elles.

Hervé Machi : Dans notre prochain rapport, nous envisageons de mettre plusieurs propositions sur la table, en particulier concernant l'aide à domicile. Il y a en effet une faille dans le système. À l'heure actuelle, la loi est très stricte concernant les hôpitaux et les maisons de retraite : elle interdit, en vertu de l'article 909 du code civil, que les professionnels ou les bénévoles intervenant dans ces établissements touchent des dons ou legs de la part des patients. Or rien de tel n'est prévu dans le cadre du domicile, où

beaucoup de personnes âgées terminent pourtant leur vie. À la Miviludes, nous estimons que les personnes qui soignent ou accompagnent à domicile - qu'elles soient salariées, bénévoles, dames de compagnie, etc. - ne devraient pas pouvoir toucher de dons et legs. Nous proposons que ceux-ci soient réservés aux associations reconnues d'utilité publique, afin que de grands réseaux hors de tout soupçon puissent continuer à bénéficier de la générosité des publics qu'ils soutiennent.

La Miviludes est-elle régulièrement sollicitée pour des abus dans ce domaine ?

H. M. : Oui. Des proches nous alertent lorsque des mouvements qui se disent « spirituels », par exemple, bénéficient de largesses testamentaires de leur parent âgé, voire de la totalité de ses biens. On sait aussi que des mouvements sectaires vont repérer leurs cibles dans les cimetières ou via les annonces nécrologiques car le deuil est une période propice à l'emprise, les personnes étant vulnérables et esseulées. J'ajoute, en complément,

que certains directeurs d'établissements nous font part de leurs interrogations ou de leurs doutes vis-à-vis de telle ou telle association. Nous allons donc proposer également au gouvernement de prévoir de meilleures garanties à cet égard.

« Des proches nous alertent lorsque des mouvements qui se disent "spirituels", par exemple, bénéficient de largesses testamentaires de leur parent âgé. »

Lesquelles ?

H. M. : Aujourd'hui, les associations qui interviennent dans les hôpitaux doivent être agréées par la Commission nationale d'agrément. Dans le secteur sanitaire, le législateur a ainsi souhaité éviter l'entrisme sectaire, les associations devant montrer patte blanche et, le plus souvent, signer une convention avec l'établissement de santé. Étonnamment, ce n'est pas le cas pour les maisons de retraite, qui peuvent accueillir tout type d'association. Nous allons donc demander que les compétences de la Commission nationale soient élargies au secteur médico-social. Cette procédure d'agrément nécessite une nouvelle loi. En attendant, il faut encourager les établissements hébergeant des personnes âgées à signer des conventions avec les associations dont la grande majorité n'a évidemment aucun but malveillant.

RECUEILLI PAR MARINE LAMOUREUX

(1) À la suite de la démission de son président, Georges Fenech, élu député UMP du Rhône.

(2) Lire aussi le point de vue de Pascal Champvert, président de l'AD-PA (association regroupant des directeurs de maisons de retraite), sur www.la-croix.com

(Suite de la page 6.)

A 74 ans, sous l'emprise d'une inconnue

► En quelques mois, Valérie (1) a vu son père de 74 ans se détourner de sa famille pour suivre les préceptes d'une adepte du mouvement apocalyptique. Témoignage.

Le piège s'est refermé très vite, sans que Valérie et son frère, la quarantaine, aient eu le temps de réagir. C'était il y a un an, quelques mois seulement après le décès de leur mère. « Au début de l'été, nous nous sommes aperçus qu'une femme vivait avec André, notre père de 74 ans, dans la maison de notre enfance, raconte Valérie. Au départ, nous ne savions pas très bien si elle venait lui rendre de menus services contre un hébergement ou si elle était sa compagne. Mais nous ne pensions pas à une quelconque malveillance. » Difficile, en outre, de s'immiscer dans la vie privée d'André. Deux éléments, cependant, chiffonnent Valérie. Tout

d'abord, la rapidité avec laquelle son père a fait entrer une femme dans son quotidien alors qu'il vient de perdre son épouse ; puis le fait que cette inconnue dorme déjà dans la chambre conjugale. Valérie cherche donc à la rencontrer.

Le premier contact confirme ses craintes. Judith, 50 ans, évoque le mouvement apocalyptique dont elle fait partie, la réincarnation d'un prophète et l'imminence de la fin du monde. « À la moindre critique, elle nous rétorquait que nous étions sourds et aveugles, pas encore capables de nous "élever" », souligne Valérie. À sa grande stupeur, son père, lui, se montre perméable à ce discours. Autre motif d'étonnement : « Judith se sentait chez elle à la maison, elle prenait tout le monde dans ses bras, sans aucun respect des conventions élémentaires. » Profondément heureuse, Valérie ne sait comment réagir. « Avec mon mari, nous étions en quelque sorte tétanisés face à cette

femme. Elle m'est alors apparue comme une véritable prédatrice, utilisant vis-à-vis de mon père des techniques de conditionnement connues. »

À partir de ce moment-là, Valérie est convaincue qu'André est victime d'une emprise sectaire. D'autant qu'elle voit son comportement changer. « Il s'est mis à utiliser le vocabulaire de Judith, à mentir et à s'en prendre à moi dès que j'essayais de l'inviter à la méfiance. Il a commencé à dire que je le harcelais et qu'il pouvait me traîner en justice pour cela ! Ce n'étaient pas ses mots, je ne le reconnaissais plus », se déssole cette femme soignée aux grands yeux bleus. Peu à peu, les liens vont se déliter. Il n'est plus possible de dialoguer, tout vire à la dispute. En quelques semaines à peine, le père a fait le vide autour de lui.

Pour Valérie, seul un procédé extrêmement pervers et minutieusement préparé peut expliquer la force et la soudaineté de l'empire qu'a pris

une inconnue sur André. « Mon père n'est pas quelqu'un de faible, il a du caractère. C'est un ancien ingénieur, féru de raisonnement et de logique. Mais la disparition de ma mère l'a rendu vulnérable et cette femme en a profité », analyse-t-elle. André redoute par-dessus tout la solitude, dans sa grande maison vide et silen-

Peu à peu, les liens vont se déliter. En quelques semaines à peine, le père a fait le vide autour de lui.

cieuse. « Comment, dès lors, résister à l'arrivée d'une belle femme qui vous valorise et promet de rester à vos côtés ? », interroge sa fille. Judith va le convaincre de s'astreindre à un régime végétarien, lui préparant des décoctions de coquilles d'œuf et de citron. Surtout, elle va lui déconseiller de prendre ses médicaments, qu'elle

juge nocifs, alors qu'André est cardiaque.

Aujourd'hui, Valérie confie ne pas savoir « comment sortir son père de là ». « On a laissé le loup entrer dans la bergerie, poursuit-elle, cette femme est en train de tout détruire, elle s'en prend à notre identité mais aussi à notre mémoire. C'est très violent. » Elle raconte avoir elle-même vidé la chambre de sa mère pour éviter les vols avant de s'apercevoir, effarée, qu'elle était en train de faire table rase du passé, à son corps défendant. « On ne peut pas faire le deuil dans ces conditions », souffle-t-elle. Son seul espoir, à présent, est dans l'action de la justice. Il y a quelques mois, Valérie et son frère ont écrit au procureur qui a lancé une enquête au nom de la loi de 2001 condamnant « l'abus frauduleux de l'état de sujétion psychologique ».

MARINE LAMOUREUX

(1) Tous les prénoms ont été modifiés.

François Hollande plaide pour un nouveau contrat social

► Le président a ouvert hier la « grande conférence sociale » qui doit lancer les réformes sociales du quinquennat. Pour trouver des solutions nouvelles, il veut donner plus de responsabilités aux partenaires sociaux.

La situation de la France est grave (lire aussi p. 9). Pour l'améliorer, il faut faire confiance à la négociation et accepter de changer notre modèle social. C'est en résumé le triple message qu'a voulu délivrer François Hollande, hier, en ouvrant la « grande conférence sociale » qui se tient jusqu'à ce soir au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental.

Le diagnostic tout d'abord. « Je ne veux rien cacher de la situation du pays », a d'emblée affirmé le président, s'arrêtant sur « les trois grands défis que nous devons collectivement relever » : le redressement des comptes publics, grevés par une dette publique qui « atteint presque 90 % de la richesse nationale » ; la restauration de la compétitivité, la France étant passée « d'un excédent commercial de 3 milliards et demi en 2002 à un déficit de 70 milliards en 2011 » ; la lutte contre le chômage, qui « atteint son point le plus élevé depuis douze ans ».

François Hollande a précisé le cahier des charges des débats : « Tout doit être discuté. »

Bref, a résumé le président sur un ton solennel, « il est des moments dans la vie d'une Nation où elle doit prendre en main son destin, redéfinir le contrat collectif et assurer son redressement ». Et pour cela, François Hollande compte bien donner plus de responsabilités aux partenaires sociaux.

Regrettant que la France n'ait « jamais développé une vraie culture de la négociation sociale », il a estimé qu'au contraire « les sociétés qui connaissent les performances les plus élevées sont celles qui ont su nouer des compromis durables ».

Du coup, deuxième grand axe du discours d'Iéna, François Hollande veut lancer un « processus nouveau », basé sur le « compromis positif ». Mesure phare de cette méthode qui se veut « nouvelle » : l'inscription du dialogue social dans la Constitution, comme promis dans son programme. Ce qui veut dire qu'aucune loi ne sera « votée par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de concertation » préalable avec les partenaires sociaux. Il s'agirait donc bien de sacraliser la loi Larcher, mise en place en 2007. Par ailleurs, une nouvelle conférence sociale est prévue dans un an pour tirer le bilan du processus engagé hier, et d'autres rendez-vous seront organisés d'ici là.

Voilà pour la forme, très volontariste. Sur le fond, sans surprise, le président n'a pas fait d'annonce. Évoquant la plupart de ses promesses de campagne, comme le contrat de génération, l'égalité salariale, la réforme des retraites ou encore la création d'une banque publique d'investissement, il a laissé aux partenaires sociaux le soin d'en discuter. Et au premier ministre Jean-Marc Ayrault celui d'annoncer, cet après-midi, la feuille de route des réformes sociales du quinquennat. En revanche, il a précisé le cahier des charges des débats : « Tout doit être discuté » sans tabou, a-t-il assuré.

Ainsi, sur l'emploi, le chef de l'État a à la fois évoqué la possibilité de assujettir les cotisations d'assurance-chômage au recours des entreprises aux contrats précaires, idée chère à FO ou à la CGT,

et plaidé pour une « réflexion sur le contrat de travail », comme le souhaite le Medef. Même exigence de compromis en faveur de « solutions nouvelles » sur la protection sociale. Rappelant son opposition à la TVA sociale, il a cependant estimé que les recettes ne pouvaient plus reposer essentiellement sur le travail et a plaidé pour de nouvelles sources de

financement. Sans dire s'il était favorable à une hausse de la CSG, comme le souhaite la CFDT, ou à la remise à plat des exonérations sociales, comme le veut la CGT.

Il faut « faire évoluer notre modèle social pour mieux le garantir », a insisté le président. Reste à savoir si la démarche, saluée hier par les syndicats comme par les organisations

patronales, donnera les résultats escomptés sur le fond. Le gouvernement lâchera-t-il vraiment la bride aux partenaires sociaux ? Ces derniers seront-ils capables d'élaborer des solutions nouvelles ? Premières réponses avec le dossier du contrat de génération, sur lequel l'Élysée leur demande d'aboutir d'ici à début 2013.

NATHALIE BIRCHEM

PUBLICITÉ

Ce midi, j'étais dans les Caraïbes...

Un J'aime lire pour tous, des histoires pour chacun

www.jaimelire.com

Contribution : © Buisson Jeunesse